

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2022-12

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 16 août 2022, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2022-12 sur la citation à titre de monument historique du Château Milette.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 24^e jour du mois d'août 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière